

REGLEMENT COURSE DE MORMOIRON

Article 1 : Organismes

Epreuve organisée par Ogres & Limons Sports, en collaboration avec l'association Di Ren Tian, l'association des Parents d'Elèves, la St Hubert Mormoironnaise, l'association AVEC et la Commune de Mormoiron.

Article 2 : Nature de la course

Course à pied à allure libre, ouverte à tous les coureurs et coureuses, licenciés ou non, à partir des catégories Espoirs pour le 24 km, cadet pour le 11 km et Junior pour le duo.

Article 2.1 : Barrière horaire

Par respect des bénévoles assurant la sécurité des participants sur la fin du parcours, une barrière horaire sera mise en place uniquement sur le parcours du 24km. Celle-ci se trouvera au ravito 3 au km 19.5 Elle sera mise en place au bout 3h après le départ (12h30 pour un départ à 9h30).

Article 3 : Date et Lieu

Dimanche 19 JANVIER 2025 à Mormoiron à 9h30.

Article 4 : Distance

12 et 24 km, avec départ et arrivée communs.

Ainsi qu'un 15 km uniquement en duo.

Article 5 : Inscriptions

Sur <http://www.jf-chronotrail.fr> avec tarifs progressifs de 15€ pour le 11km, 18€ pour le 24km (+ frais paiement en ligne), jusqu'au samedi midi avant la course (aucune inscription sur place). Et 28€ pour le duo.

Les tarifs augmenteront de 3€ à partir 5 janvier 2025.

Art. 6 : Licence ou PPS

Conformément aux articles L 231-3 du code du sport et L 3622-2 du code de la santé publique, toute participation est soumise à la fourniture obligatoire par les participants :

Pour les majeurs :

☑ d'un PPS (Parcours Prévention Santé), datant de moins de 3 mois à la date de la compétition ;

☑ d'une licence Athlé Compétition, Athlé Entreprise, Athlé Running délivrée par la FFA, ou d'un « Pass' J'aime Courir » délivré par la FFA et complété par le médecin, en cours de validité à la date de la manifestation. Les autres licences délivrées par la FFA (Santé, Encadrement et Découverte ne sont pas acceptées.

pour les mineurs :

☑ d'une licence Athlé Compétition, Athlé Entreprise, Athlé Running délivrée par la FFA, ou d'un « Pass' J'aime Courir » délivré par la FFA et complété par le médecin, en cours de validité à la date de la manifestation. Les autres licences délivrées par la FFA (Santé, Encadrement et Découverte ne sont pas acceptées.

☑ d'un questionnaire santé relatif à son état de santé dont le contenu est précisé par arrêté conjoint du ministre chargé de la santé et du ministre chargé des sports, renseigné conjointement par l'athlète et les personnes exerçant l'autorité parentale. Les personnes exerçant l'autorité parentale sur le mineur attestent auprès de l'organisateur que chacune des rubriques du questionnaire donne lieu à une réponse négative. A défaut, elles sont tenues de produire un certificat médical attestant de l'absence de contre-indication à la pratique de l'athlétisme ou de la discipline concernée datant de moins de six mois.

Le nombre d'inscriptions sera limité à 400 sur le 11 km , 300 sur le 24 km et 100 duo.

Article 7: Parcours

24 km : 2 boucles vallonnées, constituées de routes (environ 3 km), chemins et sentiers, dans le village et ses environs. Dénivelé : environ 900m positif et négatif.

11 km : un tour de ville + la 2ème boucle du parcours du 24 km. Dénivelé : environ 400m positif et négatif.

15 Km : un tour de ville, première partie commune avec le parcours du 24km. Dénivelé : environ 500m positif et négatif.

Article 8: Ravitaillements

Aucun gobelet ne sera fourni sur les ravitaillements

En accord avec les règles sanitaires en vigueur au moment de la course, sera mis en place :

- 4 ravitaillements sur le 24 km : kilomètres 5, 12, 17 et à l'arrivée.

- 2 ravitaillements sur le 11 km : kilomètres 5 et à l'arrivée.

- 3 ravitaillements sur le 15 km : kilomètres 5,12 et à l'arrivée.

Chaque participant est donc tenu d'assurer une autonomie en liquide et solide en fonction de ces éléments.

Article 9 : Remise des dossards

Au retrait des dossards aucun document papier ne sera accepté (dématérialisés, traités en amont à l'inscription).

Elle se fera à la salle « La Ruche » la veille de la course de 17h à 19h, et le matin de la course à partir de 8h (Route des écoles, à côté de la gendarmerie).

Article 10 : Départ

Départ commun des 3 distances : 9h30 sur le Cours (centre village, devant l'ancienne pharmacie).

Article 11 : Arrivée

A la salle La Ruche, avec un ravitaillement assurant le respect des mesures sanitaires en vigueur.

Article 12 : Sécurité

La sécurité est assurée par des secouristes, un médecin et des contrôleurs positionnés sur les parcours.

Le tracé est balisé à l'aide de flèches et points bleu et rubalise. La sécurité est assurée par des signaleurs tout au long du parcours. Des postes de ravitaillement sont installés sur le parcours et au niveau de l'aire d'arrivée. Les pelotons sont fermés par des membres de l'organisation.

Tout abandon doit être signalé aux organisateurs par le coureur souhaitant abandonner. Tout participant souhaitant abandonner et sortant du parcours établi sans en avoir prévenu les organisateurs se met immédiatement hors course et ne pourra tenir les organisateurs pour

responsable en cas d'accident ou de litige. Tout participant se doit de signaler un coureur en difficulté au signaleur le plus proche et de lui porter secours si nécessaire.

Deux équipes de secouristes (Union Départementale des Sapeurs-Pompiers 84) sont mandatée, une positionnée sur le parcours et une dans l'aire d'arrivée.

Article 13 : Assurance

Les organisateurs sont couverts en responsabilité civile par une police d'assurance souscrite auprès de la MAIF. Les licenciés bénéficient des garanties liées à leur licence. Il incombe aux autres concurrents de s'assurer personnellement. Les organisateurs déclinent toute responsabilité pour les accidents physiologiques immédiats ou ultérieurs qui pourraient survenir aux concurrents du fait de leur participation à l'épreuve.

Article 14 : Récompenses

Seront récompensés, en masculin et féminin : les trois premiers au scratch et les premiers des (nouvelles) catégories, à partir de cadet sur le 11 km, et d'Espoir sur le 24 km.

Ainsi que les trois premiers duo au scratch hommes, mixte et féminine. Pour être classés, les équipiers devront franchir la ligne d'arrivée ensemble. Le chrono sera arrêté quand la deuxième personne franchira la ligne d'arrivée.

Lors du retrait du dossard, une bouteille de vin sera remise aux inscrits.

Article 15 : Classements

Un classement individuel général et dans chaque catégorie, sera consultable sur le site www.jf-chronotrail.fr après la course.

Article 16 : Droit d'image

Les concurrents autorisent expressément les organisateurs de l'épreuve à utiliser les images fixes ou audiovisuelles prises à l'occasion de leur participation et sur lesquelles ils pourraient apparaître sur tous supports, y compris les documents promotionnels et/ou publicitaires dans le monde entier et pour la durée la plus longue prévue par la loi, les règlements, les traités en vigueur, y compris pour les prolongations éventuelles qui pourraient être apportées à cette durée.

Article 17 : Annulation de l'épreuve

Si l'épreuve devait être annulée pour cas de force majeure ou pour un motif indépendant de la volonté des organisateurs, aucun remboursement des frais d'inscription ne pourrait être effectué et aucune indemnité perçue. Il sera proposé un report de l'inscription à une date ultérieure, ou sur l'édition suivante.

Article 18 : Modification du règlement

Le comité d'organisation se réserve le droit de modifier le règlement, le parcours et les horaires.

Art. 19 : Règlementation FFA

Le Trail de Mormoiron se déroulera en conformité avec la réglementation des courses hors stade de la Fédération Française d'Athlétisme.

Le présent règlement vise à la protection des participants et de l'environnement.

Article 20 : Acceptation du règlement

Toute inscription à l'épreuve implique la prise de connaissance et l'entière acceptation du présent règlement.